



Strasbourg, 8 avril 2022

CDCT-BU(2022)01

# **COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)**

## **BUREAU**

**8<sup>e</sup> Réunion**

**Paris, 7-8 avril 2022**

---

**Rapport abrégé et Liste des décisions**

---

Secrétariat de la Division anti-terrorisme  
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

[DGI-CDCT@coe.int](mailto:DGI-CDCT@coe.int) / [www.coe.int/terrorism](http://www.coe.int/terrorism)

Le Bureau du CDCT, qui s'est réuni les 7 et 8 avril 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Päivi KAIRAMO (Finlande), a décidé :

### **1. Ouverture de la réunion**

- d'ouvrir la réunion et d'exprimer sa satisfaction de pouvoir enfin se réunir en personne après des mois d'échanges en ligne.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

- d'adopter l'ordre du jour.

### **3. Communication de la présidente, des autres membres du Bureau et du secrétariat**

- d'exprimer son profond regret concernant l'agression militaire illégale actuellement perpétrée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et sa solidarité avec le peuple ukrainien en cette période difficile ;
- de prendre note des informations communiquées par la présidente au sujet des récents développements et activités concernant la lutte contre le terrorisme dans le cadre du Conseil de l'Europe, notamment de l'adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de deux recommandations mises au point sous les auspices du CDCT (la Recommandation sur l'utilisation d'informations recueillies dans des zones de conflit comme preuves dans le cadre de procédures pénales relatives à des infractions terroristes et la Recommandation sur l'évaluation des risques présentés par les individus mis en cause ou condamnés pour infractions terroristes) le 30 mars 2022 et de l'organisation réussie de la Conférence internationale sur les rôles des femmes et des enfants dans le terrorisme, qui s'est tenue les 15 et 16 décembre 2021 ;
- de prendre note des informations communiquées par M. Carlo Chiaromonte concernant les conséquences de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur le fonctionnement du Conseil de l'Europe, notamment sur les travaux du CDCT ;
- d'examiner les questions relatives à l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe et de charger le Secrétariat de demander aux organes compétents du Conseil de l'Europe des orientations et des éclaircissements supplémentaires sur les principaux aspects juridiques s'agissant de la participation de la Fédération de Russie aux réunions officielles de la Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et à son Protocole additionnel (STCE n° 217) ainsi que des réseaux du CDCT, et de faire rapport aux membres lors de la prochaine réunion plénière ;
- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant les discussions tenues dans le cadre du Séminaire virtuel sur les réponses des services répressifs et d'urgence pendant et immédiatement après les attentats, qui a eu lieu le 29 mars 2022, et d'en tenir compte tout au long de l'élaboration de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme ;
- de discuter de l'organisation, en novembre 2022, d'une future Conférence internationale sur l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et de proposer de s'intéresser en particulier aux menaces terroristes potentielles provenant de l'extrême droite violente comme de l'extrême gauche violente ;

### **4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme : activités du CDCT menées à bien, en cours et à venir**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme ;

- d'examiner le calendrier actuel des activités du CDCT et d'exprimer sa satisfaction quant à la mise en œuvre des six points restant à traiter dans la Stratégie actuelle d'ici à fin 2022.

#### **5. Préparation de la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme**

- de prendre note des informations communiquées par M<sup>me</sup> Päivi KAIRAMO, présidente du Groupe de travail sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (CDCT-ST), sur les conclusions de la 1<sup>re</sup> réunion du CDCT-ST, qui s'est tenue le 8 mars 2022 à Paris ;
- de discuter des différents avis et opinions exprimés par les membres du CDCT-ST au cours de la réunion, notamment en ce qui concerne la structure et le champ d'application de la prochaine Stratégie, ainsi que ses principaux piliers et activités ;
- de prendre note du fait que la prochaine réunion du CDCT-ST, actuellement prévue du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à Paris, aura pour but d'examiner un premier projet de la prochaine Stratégie (établi sur la base des discussions tenues lors de la 1<sup>re</sup> réunion, des conclusions du rapport sur les menaces terroristes émergentes (ETT) et des contributions écrites des membres du groupe de travail).

#### **6. Identification des menaces terroristes émergentes (activité 3.4 de la Stratégie)**

- de prendre note des informations communiquées par M<sup>me</sup> Ileana VIȘOIU, présidente du Groupe de travail sur l'identification des menaces terroristes émergentes (CDCT-ETT), sur les conclusions de la cinquième et dernière réunion du CDCT-ETT, qui s'est tenue en ligne le 22 février 2022 ;
- de tenir un échange de vues et de partager des observations sur le projet de rapport relatif aux menaces terroristes émergentes, tel qu'il a été finalisé par le CDCT-ETT, qui sera soumis à la Plénière du CDCT en mai 2022 pour approbation finale ;
- de proposer à la Plénière du CDCT qu'un événement promotionnel supplémentaire soit organisé pour accroître la visibilité du rapport, et que le CDCT-ETT devienne un groupe de travail permanent du CDCT pour mettre à jour ou réviser le rapport en conséquence ;
- de remercier M<sup>me</sup> VIȘOIU d'avoir assuré la présidence du groupe de travail et d'avoir mené à bien la rédaction et la finalisation du rapport.

#### **7. Collecte des meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (activité 3.1 de la Stratégie)**

- de prendre note des informations communiquées par M. Mario JANEČEK, président du Groupe de travail chargé de la collecte des meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (CDCT-DDR), sur les conclusions de la 2<sup>e</sup> réunion du CDCT-DDR, qui s'est tenue en ligne les 9 et 10 mars 2022 ;
- d'examiner le document présentant le projet de méthodologie et de structure de la Compilation, élaboré par les deux consultants et révisé à la suite de la discussion tenue lors de la 2<sup>e</sup> réunion, et de soumettre ce document à la Plénière du CDCT pour approbation ;
- d'appuyer la décision prise par les membres du CDCT-DDR lors de cette réunion, à savoir de soumettre à la Plénière du CDCT une proposition visant à renommer le document final, en remplaçant le terme « meilleures pratiques » par « bonnes pratiques » ;
- de prendre note du fait que la prochaine réunion du CDCT-DDR, dont l'objectif sera d'examiner et de finaliser une version préliminaire avancée de la Compilation telle que préparée par les consultants suivant la méthodologie et la structure révisées et approuvées, est provisoirement prévue pour début septembre 2022.

## **8. Financement du terrorisme**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur les développements concernant l'élaboration d'un avis sur la nécessité de mettre à jour les normes actuelles du Conseil de l'Europe en matière de financement du terrorisme, assurée conjointement par MONEYVAL, la Consultation des Parties à la Convention n° 198 et le CDCT ;
- de demander à la Plénière de nommer un nouvel expert pour représenter le point de vue du CDCT au sein du Groupe d'experts conjoint MONEYVAL-CDCT-COP198, compte tenu du retrait du membre actuel en vertu de la décision du Comité des Ministres concernant la participation de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe.

## **9. Bioterrorisme**

- de procéder à un échange de vues sur le rapport détaillé sur les réponses au questionnaire sur le Bioterrorisme, et d'examiner les pistes d'action potentielles mentionnées dans ce document ainsi que les liens entre le bioterrorisme et les questions plus larges relatives aux risques NRBC en rapport avec la prochaine Stratégie contre le terrorisme ;
- de charger le Secrétariat de réviser le document à la suite de ces discussions et de la décision prise par le Bureau, notamment compte tenu du fait qu'une expertise supplémentaire pourrait être nécessaire pour soutenir les actions qui seront menées à l'avenir dans ce domaine ;
- de proposer que la Plénière du CDCT tienne une séance thématique d'une journée (ou d'une demi-journée) sur le bioterrorisme dans le cadre de sa prochaine réunion qui aura lieu en novembre 2022.

## **10. Définition du terrorisme**

- d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du CDCT, conformément à une décision antérieure, selon laquelle des discussions devraient être tenues sur ce point dès que la situation sanitaire permettrait de se réunir en personne.

## **11. La lutte contre la communication, le recrutement et l'entraînement terroristes (activités 1.1, 1.2 et 2.2 de la Stratégie)**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant la mise en œuvre des activités 1.1, 1.2 et 2.2 de la Stratégie ;
- d'approuver le document de réflexion élaboré par le Secrétariat sur l'organisation d'une Conférence internationale sur « La lutte contre la communication, le recrutement et l'entraînement terroristes », qui est provisoirement prévue pour décembre 2022.

## **12. Réseau de points de contact pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme (activité 3.3 de la Stratégie)**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur le Réseau de points de contact uniques pour l'échange d'informations procédurales concernant le statut juridique des victimes du terrorisme, selon lesquelles le Réseau tiendra sa quatrième réunion le 5 mai 2022 en personne à Strasbourg ;
- de fortement encourager tous les membres du CDCT qui ne l'ont pas encore fait à désigner dès que possible un point de contact unique pour ce Réseau et d'inviter le Secrétariat à envoyer un rappel à cet égard avant la prochaine réunion plénière du CDCT qui se tiendra en mai 2022.

### **13. Réseau de points de contact 24/7 sur les combattants terroristes étrangers**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat, selon lesquelles cette activité a été reportée en raison de la situation sanitaire et qu'une réunion en personne sera convoquée dès que possible cette année.

### **14. Élections**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur la situation actuelle en ce qui concerne les élections au CDCT, à savoir que deux postes du Bureau sont actuellement vacants ;
- d'examiner la manière de pourvoir les postes vacants au sein du Bureau, en vue des élections qui auront lieu lors de la prochaine réunion plénière en mai 2022.

### **15. Questions diverses**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 2 du Protocole additionnel (STCE n° 217) à la Convention dans le cadre de la Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et à son Protocole additionnel (STCE n° 217).

### **16. Préparation de la 8<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant l'organisation de la 8<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT ;
- de tenir la réunion plénière pendant deux jours et demi entre le 23 et le 25 mai 2022, en commençant au matin le 23 mai et en terminant à la mi-journée le 25 mai.

### **17. Adoption du rapport abrégé et de la liste des décisions**

- d'examiner et d'adopter le rapport abrégé et la liste des décisions prises.